

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA SEPTIÈME ÉDITION DU BAROMÈTRE DE LA FONDATION ROI BAUDOIN SUR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, de :

- **M. Fontaine**, sur « l'étude de Deloitte sur le coût élevé de l'électricité pour les industries en Belgique » ;
- **M. Frédéric**, sur « la septième édition du baromètre de la fondation Roi Baudouin sur la précarité énergétique » ;
- **M. Hermant**, sur « la facture de régularisation des clients protégés disposant des compteurs à budget ».

(...)

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Merci, Monsieur le Président. Le soleil luit et en plus vous considérez que je suis un admirable collègue. Je dois donc dire que ma journée est bonne. Je vous salue toutes et tous ; mais c'est plutôt « tous », manifestement.

Monsieur le Ministre, plus sérieusement et sans transition avec ce que mon excellent collègue Eddy Fontaine vient d'aborder, vous savez combien le groupe socialiste que je préside est préoccupé par la problématique de la précarité énergétique. Nous avons mené des auditions en ce Parlement. Il y a des initiatives prises par le Gouvernement, il y a des initiatives prises par le Parlement – et je m'en réjouis –, mais manifestement cela ne va pas être suffisant.

Je voulais poursuivre la réflexion de M. Fontaine en me basant sur le dernier baromètre réalisé à la demande de la fondation Roi Baudouin, avec des chiffres relatifs à la précarité énergétique qui continuent à être alarmants. La crise sanitaire dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et la crise socioéconomique à laquelle nous allons être confrontés ne vont certainement pas arranger les choses.

Le rapport souligne aussi – et c'est interpellant – que la Wallonie reste toujours la Région la plus touchée par la précarité énergétique avec plusieurs paramètres qui sont détaillés et justifiés tels que le coût des combustibles plus chers en Wallonie et la plus grande taille des logements notamment.

Les initiatives du Gouvernement en matière de rénovation du parc immobilier, singulièrement du parc des logements sociaux – ces actes sont salués –, auront des effets sur l'économie, mais aussi des effets bénéfiques sur la facture des ménages wallons.

Vous avez pris vous-même, Monsieur le Ministre, une série de mesures ciblées permettant d'accompagner les ménages précaires tout au long de cette crise telles que – pour ne citer que cet exemple – l'interdiction de coupure de fourniture ou encore l'octroi des aides aux ménages sous compteur à budget.

Cependant, avec la crise économique qui se profile et qui va inévitablement réduire le pouvoir d'achat des citoyens, il va falloir revoir notre arsenal législatif relatif à la lutte contre la précarité énergétique – j'en suis intimement convaincu – si l'on veut garantir un meilleur accès à l'énergie pour tous.

Dès lors, ma question est simple : comptez-vous initier des réformes permettant non seulement de simplifier notre système, mais aussi de permettre aux ménages d'accéder à l'énergie à un prix plus abordable ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

(...)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Messieurs les Députés, l'étude Deloitte du 18 mars 2021 que vous mentionnez montre en effet que le prix de l'électricité des clients industriels consommant 100 gigawattheures par an et plus en Belgique est moins compétitif comparé à celui de nos pays voisins. Ce constat n'est malheureusement pas neuf.

La différence ne se situe pas tant au niveau de l'énergie proprement dite, mais plutôt au niveau des taxes et frais de réseau. Cependant, cette même étude montre que les frais de réseau sont en légère baisse par rapport à 2019, contrairement aux pays voisins, de même que les taxes.

Dans un communiqué du 30 avril 2020, la FEBELIEC soulignait : « En 2020, une stabilisation du coût des surcharges est observée en Flandre et une baisse est observée en Wallonie vu l'absence de troisième terme de la surcharge certificats verts prévu pour le mécanisme de mobilisation ».

C'est le décret que nous avons envisagé il y a deux semaines.

Par ailleurs, les textes réglementaires concernant l'exonération partielle de la surcharge certificats verts et la réduction de quota de certificats verts ont été adaptés en 2019 aux lignes directrices européennes concernant les aides d'État à la protection de l'environnement et à l'énergie pour la période 2014-2020.

La référence aux accords de branche existants leur a permis dans une certaine mesure de maintenir leurs avantages.

Afin de bénéficier de ces réductions de surcharge pouvant atteindre selon les cas jusqu'à maximum 85 % de celle-ci, ces lignes directrices imposent l'appartenance à des secteurs déterminés ou le respect d'un certain niveau d'électro-intensité, le respect d'objectifs en matière de protection de l'environnement et d'intensité des échanges internationaux.

Lors de la conclusion des accords de branche de troisième génération en 2024, le Gouvernement sera particulièrement attentif à protéger la compétitivité des entreprises partenaires dans un contexte de concurrence internationale.

Mais, comme déjà souligné à de nombreuses reprises, trouver des modes de soutien aux entreprises qui ne handicapent ni le budget des ménages, ni le revenu des communes, ni les charges des PME, ni la position concurrentielle de certains secteurs industriels et n'augmentent pas non plus le nombre de ménages énergétiquement précarisés constitue un certain défi.

Ces questions sont évoquées avec la ministre fédérale de l'Énergie dans un contexte plus global de transition énergétique. Il va de soi que la modification attendue dans les lignes directrices pour les aides d'État, l'intégration de mécanismes compensatoires aux émissions indirectes de carbone vont probablement modifier l'approche à apporter pour nos entreprises.

Je reste cependant convaincu que les mesures d'efficacité énergétique permettent aux entreprises d'atteindre une compétitivité importante, l'énergie la moins chère restant celle qui n'est pas consommée.

En ce qui concerne les factures de régularisation des clients sous compteurs à budget, je partage les constats que vous formulez sur l'incompréhension qu'elles génèrent auprès des ménages concernés.

De manière générale, une des origines de ce problème est le fait que le tarif payé sur le compteur à budget ne correspond pas au tarif commercial. Il s'agit du tarif dit « Tmax », qui est calculé sur base des tarifs moyens du marché. Si le ménage a un tarif commercial plus bas, il aura une facture de régularisation en sa faveur. Si le tarif commercial est plus élevé, la différence devra être payée par le ménage. Il est donc primordial que les ménages sous compteurs à budget soient clairement informés de cet état de fait pour qu'ils puissent choisir le tarif commercial le plus adapté à leur situation et éviter les mauvaises surprises de ce type.

Par ailleurs, mes services analysent la possibilité de faire évoluer cette situation par le biais du déploiement des compteurs communicants.

En ce qui concerne le cas particulier que vous évoquez, je ne peux pas me prononcer, n'ayant pas l'entièreté des informations. Il est possible que cette facture de régularisation élevée soit liée à la suspension du prépaiement de l'année passée. Je rappelle que des montants ont été octroyés aux CPAS pour aider les ménages sous compteur à budget qui n'auraient pas été en mesure de rembourser l'entièreté de leur consommation des mois de mars à juin 2020.

En ce qui concerne votre question sur la possibilité d'interdire à l'avenir le placement des compteurs à budget, je vous rappelle qu'une initiative parlementaire est en cours de finalisation et qu'il me semble dès lors utile de laisser le temps à votre commission de concrétiser cette réforme importante.

En ce qui concerne la lutte contre la précarité énergétique de manière générale, trois axes de travail me semblent prioritaires : la rénovation des logements, l'accompagnement des ménages et les prix de l'énergie. En ce qui concerne la rénovation, outre le programme consacré aux logements sociaux, nous travaillons sur la simplification des primes et une amélioration du dispositif MEBAR. Le renforcement de l'accompagnement des ménages fera également l'objet de travaux spécifiques cette année, en concertation avec les acteurs de terrain.

Enfin, en ce qui concerne les prix de l'énergie, nous travaillons actuellement sur le décret tarifaire. La question de la limitation du coût de l'énergie y figure en bonne place. J'attends également la conclusion des travaux de la fondation Roi Baudouin sur la tarification sociale, qui est prévue pour le mois de juin.

(...)

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je remercie le ministre pour le caractère complet de sa réponse. Il a précisé les causes des surcoûts de l'électricité : les frais de réseau, mais aussi les taxes. Cela ne relève pas de la compétence régionale, mais j'ai le souvenir que, sous le Gouvernement fédéral précédent, la TVA était passée de 21 % à 6 % et cela avait eu un effet direct et concret sur la facture des ménages. Il faudra peut-être le glisser dans l'oreille de nos collègues de la rue de la Loi.

Ensuite, je prends note avec beaucoup d'intérêt que vous vous inscrivez dans cette dynamique et vous êtes conscient du problème accru causé par la précarité énergétique. Vous avez parlé de renforcement de l'accompagnement des ménages, du décret tarifaire qui est en préparation. On pourra aussi peut-

être mesurer les inégalités de traitement entre les citoyens à l'intérieur même de la Région wallonne ; c'est un problème que vous connaissez. Nous serons donc extrêmement attentifs à cela.

Pour en terminer, sur les compteurs à budget qui sont devenus obsolètes, vous faites allusion aux compteurs communicants. Je précise, pour que les choses soient claires, que la majorité a déposé un texte – je pense que c'était en octobre – qui envisage cette problématique, qui a fait l'objet de beaucoup d'avis dans les auditions ; mais aussi des avis écrits, que nous avons collationnés, que nous avons étudiés, que nous avons essayé d'intégrer dans le texte. Comme je l'ai précisé au Bureau élargi de jeudi dernier, notre texte final amendant le premier texte déposé sera sur vos bancs juste après les vacances de Pâques.

Je vous remercie beaucoup et je vous souhaite beaucoup de courage.